



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING FÉDÉRAL

Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme – Orléans 2025

Terrain agricole de 20 ha – Rue des Ballettières / Rue du Stade / Rue du Bois Girault

1. Localisation et organisation du site

Le camping fédéral est installé sur un terrain agricole de 20 hectares, non ombragé, situé entre la rue des Ballettières, la rue du Stade et la rue du Bois Girault.

Il est divisé en trois zones :

CF1 Orléanais - Sologne

CF2 Gâtinais

CF3 Grande Baucè-Petite Baucè et Berry

Chaque zone dispose d'une entrée indépendante. L'ensemble du camping peut accueillir jusqu'à 2000 campeurs.

2. Accès au camping

L'admission dans le camping fédéral, à dater du vendredi 1^{er} août 2025 à partir de 14 h, est réservée aux personnes inscrites à la Semaine Fédérale, sur présentation de leur billet sur lequel est mentionné le numéro d'emplacement. Elle est conditionnée par l'enregistrement et le versement préalable des droits d'inscription (emplacement, participations des personnes). Le port du bracelet électronique est obligatoire durant toute la semaine pour pouvoir accéder au camping. Les accès véhicules et piétons se font uniquement par les rues des Ballettières et du Stade.

La rue du Bois Girault longe le site mais n'est pas une voie d'accès.

À l'arrivée, un macaron d'accès sera remis à chaque campeur.

Ce macaron doit être apposé de manière visible sur le pare-brise du véhicule pour pouvoir accéder au camping et circuler à l'intérieur.

Les horaires d'ouverture des entrées sont prévus de 6h00 à 22h30 et exceptionnellement au-delà pour les soirées du 7 et 9 août.

Les déplacements en véhicule doivent se faire à vitesse réduite (10km/h)

3. Installation et stationnement

Les campeurs doivent s'installer exclusivement sur les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation.

Chaque emplacement est prévu pour un véhicule (voiture ou camping-car) et une installation légère (tente, caravane, van).

Le stationnement doit respecter les axes de circulation et laisser libre accès aux voies pompiers.

Les remorques doivent être intégrées dans l'emplacement ou stationnées dans les zones prévues à cet effet.

Une zone de stationnement visiteurs est située à chaque entrée.

4. Sanitaires

Trois blocs sanitaires sont répartis sur le site.

Les points d'eau potable se trouvent uniquement sur les plateformes sanitaires.

Leur entretien est assuré quotidiennement.

Le respect de l'hygiène est une responsabilité collective : chaque usager est tenu de laisser les lieux propres après usage.

Des points de vidange pour les eaux grises et les WC chimiques sont également prévus.

5. Règles de vie collective

Le calme est exigé entre 22h30 et 6h30.

Les appareils sonores doivent être utilisés avec modération.

Il est interdit d'allumer du feu au sol. Les réchauds à gaz sont autorisés dans le respect des règles de sécurité.

Les animaux de compagnie sont autorisés, tenus en laisse, sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Quatre points de collecte des déchets sont répartis sur le camping.

Vous êtes invités à prendre connaissance des consignes de tri affichées à proximité et à les respecter scrupuleusement.

Le nettoyage des voitures et des vélos aux sanitaires est interdit.

6. Sécurité et premiers secours

Des référents bénévoles seront présents dans chaque compartiment.

Une équipe de premiers secours sera joignable en permanence (numéro affiché à chaque entrée et bloc sanitaire).

En cas d'urgence, le 112 reste le numéro à privilégier.

En cas d'évacuation, suivez les consignes diffusées par haut-parleur et les bénévoles en T-shirt orange.

7. Électricité et branchements

Les campeurs ayant demandé un branchement électrique doivent utiliser uniquement des rallonges conformes (norme CE, IP44 minimum, longueur adaptée).

L'alimentation est prioritairement réservée aux personnes ayant des besoins de santé déclarés.

L'alimentation électrique est coupée chaque jour entre 9h00 et 20h00.

Un point de rechargement des téléphones portables est installé sur chaque plateforme sanitaire.

Il est recommandé de prévoir un cadenas pour sécuriser votre téléphone durant la charge.

Les casiers de rechargement des téléphones portables doivent être libérés après utilisation.

L'organisation se réserve le droit de refuser ou couper une installation non conforme ou dangereuse.

8. Respect de l'environnement

Le camping se tenant sur un terrain agricole loué, chacun est invité à le laisser dans l'état initial.

Ne pas piquer de clous, vis ou sardines en profondeur dans les zones signalées pour ne pas risquer d'abîmer le système d'irrigation mis en place par le propriétaire du champ.

Aucune décharge d'eau ou de produit chimique ne doit être faite en dehors des zones prévues. Pour ne pas gêner la collecte des déchets, le stationnement à l'entrée du camping CF2 (Gâtinais) est interdit, afin de permettre au camion poubelle de manœuvrer.

9. Visiteurs

Les visiteurs éventuels doivent s'adresser aux responsables situés à l'entrée du camping. Ils ne peuvent être admis qu'avec l'accord de ces derniers et sous l'entière responsabilité des personnes qui les reçoivent.

10. Responsabilité et assurances

Chaque campeur est responsable de son matériel et doit être couvert par une assurance personnelle responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Les objets trouvés seront centralisés à l'accueil général.

11. Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion immédiate du camping, sans remboursement.

Les cas graves seront transmis aux forces de l'ordre.

12. Dispositions finales

Le présent règlement est affiché aux entrées du camping et envoyé préalablement à chaque campeur.

Il est réputé accepté par tout participant à son arrivée sur le site.

13. Libération du terrain

Tous les emplacements devront être libérés le lundi 11 août à 12 h au plus tard.

Dans l'intérêt de tous les campeurs, les bénévoles en charge du contrôle des entrées appliqueront avec la plus grande rigueur le règlement intérieur du camping.

Faites preuve de compréhension.